

## REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

### **DELIBERATION N° 18-007**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

OBJET : VOTE TAUX DES 4 TAXES

2018

Date de la convocation : 22 mars 2018

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Présents : 29 Votants : 34

# Résultat du vote :

Pour: 27
Contre: 7
Abstention: 0

## Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel); Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers); Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux); Evelyne LABRUDE (La Bauche); Cédric VIAL, Myriam CATTANEO (Les Echelles); Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles); Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers); François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz); Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière); Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Céline BOURSIER, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont); Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73); Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre de Chartreuse); Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz); Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)

### Pouvoirs:

Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI ; Gérard DAL'LIN à Nicole VERARD ; Suzy REY à Jean Paul CLARET ; Philippe QUINTIN à Brigitte BIENASSIS ; Jean Paul PETIT à Patrick FALCON

**CONSIDERANT** la réglementation du vote du taux des quatre taxes directes locales dont les dispositions sont codifiées aux articles 1636 B sexies et septies, 1639 A et du Code Général des Impôts,

**CONSIDERANT** la décision de la commission finances de proposer une augmentation des taux d'imposition TH, TFB et TFNB de 5% et la CFE de 3,56% afin de stabiliser le fonctionnement de la collectivité.

CONSIDERANT les débats échangés en séance,

Le Conseil Communautaire après avoir voté individuellement chaque taux, à la MAJORITE :

- ADOPTE les taux suivants :

Libellé	Taux 2017	Taux proposés pour 2018 (%)
Taxe d'habitation	2.16%	2.27%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2.66%	2.79%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	5.22%	5.48%
Cotisation foncière des entreprises	26.36%	27.30%

### Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

> Notifié et transmis en Préfecture Le 4 avril 2018.



Le Président
Denis SEJOURNE